

L'an deux mille vingt, le neuf juillet à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal, légalement convoqué le trois juillet, s'est réuni au COSEC de la Châtière, sous la présidence de Monsieur Louis FEUVRIER.

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 35.

ETAIENT PRESENTS :

M. Louis FEUVRIER, Maire.

M. Eric BESSON, Mme Diana LEFEUVRE, Mme Patricia RAULT, M. Christophe HARDY, Mme Evelyne GAUTIER-LE BAIL, Mme Isabelle COLLET, M. Serge BOUDET, Mme Maria CARRE, M. Jean-Christian BOURCIER, Adjoint.

M. Jean-Claude RAULT, M. Patrick MANCEAU, Mme Patricia DESANNAUX, Mme Jocelyne DESANCE, M. Khaled BENMAKHLOUF, M. Anthony FRANDEBOEUF, Mme Alice LEBRET, M. Steve HOUSSARD, Mme Allison DURAND, M. Arnaud BRIDIER, M. Alexis RABAUD, M. Mathieu MILESI, Mme Solène DELAUNAY, Mme Asia MARION, Mme Isabelle BIARD, M. Antoine MADEC, M. Sylvain BOURGEOIS, Mme Nolwenn FLOCH, M. Anthony HUE, Mme Elsa LAFAYE, Mme Virginie D'ORSANNE, M. Jimmy BOURLIEUX, Conseillers Municipaux.

ETAIENT EXCUSES :

M. Nicolas BRICHET, ayant donné pouvoir à Mme Allison DURAND.
Mme Vanessa GAUTIER, ayant donné pouvoir à M. Louis FEUVRIER.
Mme Aurélie BOULANGER, ayant donné pouvoir à M. Serge BOUDET.

ASSISTAIENT EGALEMENT A LA SEANCE :

M. Jean-Jacques BOUCHER, Directeur Général des Services.
M. Jean-François MARCAULT, Directeur des Finances et du Budget.
M. Olivier AUVRAY, Directeur des Services Techniques et de l'Environnement.
Mme Lucie GELY, chargée de mission auprès du Maire.
Mme Maryline PINSULT, service Conseil Municipal.

Mme Asia MARION a été nommée secrétaire de séance.

CONSEIL MUNICIPAL DU 9 JUILLET 2020**Compte rendu**

Monsieur le Maire ouvre la séance et présente les excuses et les pouvoirs reçus.

—
Madame Asia MARION est nommée secrétaire de séance.

1. COMPTES ADMINISTRATIFS 2019 – BUDGET PRINCIPAL ET BUDGETS ANNEXES**2. COMPTES DE GESTION 2019 DU BUDGET PRINCIPAL ET DES BUDGETS ANNEXES**

ADOPTE -2 ABSTENTIONS (MME D'ORSANNE,
M. BOURLIEUX)

**3. BUDGET PRINCIPAL ET BUDGETS ANNEXES DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT –
AFFECTATION DES RESULTATS 2019**

ADOPTE -2 ABSTENTIONS (MME D'ORSANNE,
M. BOURLIEUX)

**4. CLOTURE DES BUDGETS ANNEXES - CONVENTION D'ENTENTE AVEC LA COMMUNE DE
LECOUSSE ET REPRISE DES RESULTATS**

ADOPTE - 4 ABSTENTIONS (MME LAFAYE, M. HUE,
MME D'ORSANNE, M. BOURLIEUX)

5. BUDGET PRINCIPAL DE LA VILLE – DECISION MODIFICATIVE N° 2020.01

ADOPTE - 2 ABSTENTIONS (MME D'ORSANNE,
M. BOURLIEUX)

6. BUDGET DE L'EAU – DECISION MODIFICATIVE N° 2020.02

ADOPTE - 5 ABSTENTIONS (MME LAFAYE, MME FLOCH,
M. HUE, MME D'ORSANNE, M. BOURLIEUX)

7. BUDGET DE L'ASSAINISSEMENT – DECISION MODIFICATIVE N° 2020.02

ADOPTE - 5 ABSTENTIONS (MME LAFAYE, MME FLOCH,
M. HUE, MME D'ORSANNE, M. BOURLIEUX)

8. BUDGET DU LOTISSEMENT MELOUIN – DECISION MODIFICATIVE N° 2020.01.

ADOpte - 5 ABSTENTIONS (MME LAFAYE, MME FLOCH,
M. HUE, MME D'ORSANNE, M. BOURLIEUX)

9. BUDGET DU LOTISSEMENT LA PLACARDIERE – DECISION MODIFICATIVE N° 2020.01

ADOpte - 5 ABSTENTIONS (MME LAFAYE, MME FLOCH,
M. HUE, MME D'ORSANNE, M. BOURLIEUX)

10. BUDGET ESPACE GARE – DECISION MODIFICATIVE N° 2020.01

ADOpte - 5 ABSTENTIONS (MME LAFAYE, MME FLOCH,
M. HUE, MME D'ORSANNE, M. BOURLIEUX)

11. ADMISSION EN NON-VALEUR DE PRODUITS COMMUNAUX – BUDGET VILLE – BUDGET ANNEXE DE L'EAU – BUDGET ANNEXE DE L'ASSAINISSEMENT

ADOpte – 2 ABSTENTIONS (MME D'ORSANNE,
M. BOURLIEUX)

12. AUGMENTATION DU CAPITAL DE LA SEMBREIZH

ADOpte – 2 ABSTENTIONS (MME D'ORSANNE,
M. BOURLIEUX)

13. SUBVENTIONS RESTAURANTS DU CŒUR ET FOUGERES SOLIDARITE

ADOpte A L'UNANIMITE

14. COMMISSION COMMUNALE DES IMPOTS DIRECTS – PROPOSITION DE COMMISSAIRES TITULAIRES ET SUPPLEANTS

ADOpte A L'UNANIMITE

15. FOUGERES HABITAT OPH DU PAYS DE FOUGERES – GARANTIE D'EMPRUNT AUPRES DE LA CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS POUR UN PRET DE 571 000 € POUR DES TRAVAUX DE REHABILITATION ELECTRIQUE DES QUARTIERS DES COTTERETS ET LA ROULAIS A FOUGERES

ADOpte A L'UNANIMITE
(M. BESSON NE PARTICIPE NI AU DEBAT, NI AU VOTE)

16. FOUGERES HABITAT OPH DU PAYS DE FOUGERES – GARANTIE D'EMPRUNT AUPRES DE LA CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS POUR UN PRET DE 180 000 € POUR DES TRAVAUX DE MENUISERIES MULTI SITES SUR L'ANNEE 2019 A FOUGERES

ADOpte A L'UNANIMITE
(M. BESSON NE PARTICIPE NI AU DEBAT, NI AU VOTE)

17. TAXE LOCALE SUR LA PUBLICITE EXTERIEURE (TLPE) – TARIFS APPLICABLES EN 2021

ADOpte – 2 CONTRE (MME D'ORSANNE, M. BOURLIEUX)

18. DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 25 MAI 2020 RELATIVE A L'ELECTION DES ADJOINTS AU MAIRE – MODIFICATION DE L'ORDRE DU TABLEAU DES ADJOINTS AU MAIRE

ADOpte – 8 ABSTENTIONS (MME LAFAYE, MME FLOCH, M. HUE, MME BIARD, M. BOURGEOIS, M. MADEC, MME D'ORSANNE, M. BOURLIEUX)

19. CREATION D'UNE PRIME EXCEPTIONNELLE POUR LES AGENTS MOBILISES PENDANT L'ETAT D'URGENCE SANITAIRE DECLARE EN APPLICATION DE L'ARTICLE 4 DE LA LOI N° 2020-290 DU 23 MARS 2020 D'URGENCE POUR FAIRE FACE A L'EPIDEMIE DE COVID-19

ADOpte A L'UNANIMITE

20. DROIT A LA FORMATION DES ELUS LOCAUX

ADOpte A L'UNANIMITE

21. ESPACES JEUNES LA RENCONTRE ET LE VALDOCCO – SOLDE DE LA SUBVENTION ANNUELLE DE FONCTIONNEMENT 2019

ADOpte A L'UNANIMITE

22. PROJET D'ANIMATION JEUNESSE – ATTRIBUTION DE SUBVENTION A LA MISSION LOCALE DU PAYS DE FOUGERES

ADOpte A L'UNANIMITE
(MME COLLET NE PARTICIPE NI AU DEBAT, NI AU VOTE)

23. REPARTITION INTERCOMMUNALE DES CHARGES DE FONCTIONNEMENT DES ECOLES PUBLIQUES FOUGERAISES DU 1ER DEGRE – PARTICIPATION DES COMMUNES EXTERIEURES – ANNEE SCOLAIRE 2019-2020

ADOpte A L'UNANIMITE

24. REPARTITION INTERCOMMUNALE DES CHARGES DE FONCTIONNEMENT DES ECOLES PRIVEES FOUGERAISES DU 1ER DEGRE – PARTICIPATION DES COMMUNES EXTERIEURES – ANNEE SCOLAIRE 2019-2020

ADOpte A L'UNANIMITE

25. PARTICIPATION AUX CHARGES DE FONCTIONNEMENT DE L'ECOLE PRIVEE DU 1ER DEGRE DE ROMAGNE – ANNEE SCOLAIRE 2019-2020

ADOpte – 3 CONTRE (MME LAFAYE, MME FLOCH, M. HUE)

26. SERVICE SOCIAL D'ACCUEIL DES ECOLES MATERNELLES PRIVEES – SOLDE DE L'ALLOCATION 2019

ADOpte – 3 CONTRE (MME LAFAYE, MME FLOCH, M. HUE)

27. CONVENTIONS PLURIANNUELLES DE PRESTATIONS DE SERVICE CAF – ACCUEIL DE LOISIRS SANS HEBERGEMENT (ALSH) – AIDE SPECIFIQUE RYTHMES EDUCATIFS (ASRE)

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ

28. FETE MEDIEVALE 2021 – « LES RICHES HEURES DE FOUGERES » - VERSEMENT D'UNE AVANCE SUR LA SUBVENTION ATTRIBUEE A L'ASSOCIATION LES FOUS GERENT

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ

29. CHATEAU DU BOIS GUY – CONVENTION POUR L'UTILISATION DES EQUIPEMENTS SPORTIFS MUNICIPAUX POUR L'ACCUEIL DES STAGES DE FOOTBALL PROFESSIONNEL

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ

30. CLUB OLYMPIQUE CYCLISTE FOUGERAIS – RENOUELEMENT DE LA CONVENTION D'OBJECTIFS – ANNEE 2020

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ

31. ASSOCIATIONS SPORTIVES – CONVENTION DE PARTENARIAT – ANNEE 2020

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ

32. DISPOSITIF D'AIDES A LA RENOVATION DE LOGEMENTS VACANTS – VERSEMENT D'UN ACOMPTE DE SUBVENTION A M. LANGLOIS ET MME GUILLEUX POUR LA REALISATION DE TRAVAUX

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ

33. DISPOSITIF D'AIDES A LA RENOVATION DE LOGEMENTS VACANTS – VERSEMENT DU SOLDE DE SUBVENTION A M. VALOTAIRE POUR LA REALISATION DE TRAVAUX

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ

34. DISPOSITIF D'AIDES A LA RENOVATION DE LOGEMENTS VACANTS – VERSEMENT D'UNE SUBVENTION A M. MOISAN ET MME PETITJEAN POUR LA REALISATION DE TRAVAUX

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ

35. DISPOSITIF D'AIDES A LA RENOVATION EN SITE PATRIMONIAL REMARQUABLE – VERSEMENTS DE SUBVENTIONS POUR TRAVAUX ACHEVES

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ

36. ESPLANADE DES CHAUSSONNIERES – ECHANGE DE TERRAINS – REGULARISATION CADASTRALE

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ

37. IMMEUBLE LE CHANDRAY 16 RUE DE SAINT-LO – ACQUISITION DE TERRAIN

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ

38. ACQUISITION DE TERRAINS CHEMIN BERTIN

ADOpte A L'UNANIMITE

39. ACQUISITION D'UN TERRAIN RUELE DES VAUX

ADOpte A L'UNANIMITE

40. BILAN DES ACQUISITIONS ET CESSIONS DE L'ANNEE 2019

LE CONSEIL MUNICIPAL PREND ACTE

41. SINISTRE SUR L'IMMEUBLE 9 RUE DE LA PINTERIE – PAIEMENT DES DOMMAGES

ADOpte A L'UNANIMITE

42. RUE DU CHEVAL NOIR – DECLASSEMENT DU DOMAINE PUBLIC COMMUNAL D'UNE PARTIE D'ESPACE VERT ET CLASSEMENT DANS LE DOMAINE PRIVE COMMUNAL EN VUE DE LA CESSION

ADOpte A L'UNANIMITE

43. ASSURANCE RESPONSABILITE CIVILE – FRANCHISE – INDEMNISATION DES VICTIMES – DELEGATION A M. LE MAIRE OU M. L'ADJOINT DELEGUE

ADOpte A L'UNANIMITE

44. REHABILITATION DE L'ILOT DE LA FOURCHETTE – POURSUITE DE LA MAITRISE FONCIERE ET PREPARATION DE LA PHASE TRAVAUX

ADOpte A L'UNANIMITE

45. CONVENTION DE SERVITUDE ENTRE LA VILLE DE FOUGERES ET ENEDIS – PARCELLE BD 13, 11 RUE DES COMPAGNONS D'EMMAÛS

ADOpte A L'UNANIMITE

46. SAINT-GEORGES-DE-REINTEBAULT – REDEVANCE ASSAINISSEMENT – CONVENTION DE PERCEPTION DE LA REDEVANCE D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF

ADOpte A L'UNANIMITE

➤ **QUESTION ORALE DES ELUS RASSEMBLEMENT NATIONAL :**

« A l'aube d'une crise économique sans précédent, de nombreux commerçants, artisans et chefs d'entreprise fougérois se plaignent du manque de soutien de la mairie en réponse à leurs vives inquiétudes.

Si certaines mesures ont pu être adoptées (exonération 2020 des droits de terrasse, campagne de promotion publicitaire, tombola des commerçants), celles-ci sont largement insuffisantes face à l'océan de besoins.

Si la Mairie ne peut pas tout faire et que d'autres collectivités, Fougères Agglomération et Région Bretagne en tête, doivent, elles aussi se mobiliser, nous devons faire plus et mieux.

Contrairement à Fougères, de nombreuses communes adoptent des plans d'urgence et de relance pour soutenir les entreprises de leur territoire face à une crise dont les premiers effets se font déjà ressentir dans notre ville, comme l'attestent les difficultés de Safran ou le redressement judiciaire d'AIV Riou Glass.

Pourtant, les leviers à notre disposition sont nombreux pour à la fois relancer la consommation et soutenir financièrement nos entreprises.

Les actions de diverses communes doivent nous inspirer pour mettre en œuvre une politique ambitieuse au service de nos entreprises en ces temps extrêmement difficiles.

À Beaucaire, dans le Gard, la mairie Rassemblement National a ainsi versé une subvention de 1 500 € à chaque commerce ayant fait l'objet d'une fermeture administrative pendant la crise sanitaire pour soutenir leur trésorerie.

À Roanne, dans la Loire, l'Agglomération et la ville offrent un remboursement de 100 € à tout visiteur séjournant deux nuits dans un de ses hébergements et s'attablant au moins une fois dans un restaurant traditionnel afin de relancer l'activité touristique.

Plus près de nous, à Maen Roch, la municipalité distribue à l'ensemble des habitants de la commune des bons d'achat à utiliser dans les commerces locaux.

En tant qu'élus locaux, il est de notre responsabilité de tout mettre en œuvre pour favoriser la reprise économique et pour amortir les conséquences financières et sociales de la crise de la COVID-19. Or, c'est dès maintenant que nous devons réagir. Dans 3 mois, il sera déjà trop tard pour beaucoup d'entreprises.

À une crise économique historique, notre réponse doit l'être tout autant.

Monsieur le Maire, au-delà des déclarations d'intention et de la communication, comptez-vous, face à l'urgence de la situation, enfin agir pour soutenir réellement les entreprises fougéraises ? »

➤ **REPONSE DE MONSIEUR LE MAIRE :**

« Je voudrais d'abord souligner la manière dont vous posez votre question. Vous faites état d'une seule action en faveur du commerce dans trois villes dont Beaucaire, gérée par le Rassemblement National. Je me suis renseigné sur les actions conduites par la Municipalité de Beaucaire. Et je peux vous dire que nous menons à Fougères beaucoup plus d'actions en faveur du commerce et des entreprises artisanales. Ce n'est pas du tout comparable. Intervenir comme vous le faites n'est ni correct, ni honnête.

Nous n'avons pas attendu votre intervention pour agir en faveur du commerce et des entreprises. Dès 2016, nous avons, en concertation avec les commerçants, élaboré un plan de soutien au commerce de proximité. Il prévoyait de nombreuses actions : réaménagement de rues, structuration associative des commerçants, boutiques-test, instauration de la taxe sur les friches commerciales, pass-commerce pour soutenir la rénovation des locaux commerciaux, ou encore animations renforcées comme les Jardins Féériques, pour n'en citer que quelques-unes. Toutes ces actions ont porté leurs fruits, et la vacance commerciale a diminué de près de 35% dans notre ville, notamment sur les principaux axes du centre-ville.

Comme vous avez pu le constater si vous avez lu notre projet municipal, nous avons, durant toute notre campagne municipale, mis notamment l'accent sur le commerce et le développement économique. C'est pour nous un axe fort du projet que nous mettons en œuvre dès maintenant.

Au cours du confinement, et au début du déconfinement, bien conscients de l'impact économique de la crise sanitaire, nous avons agi en faveur des commerçants, en lien bien évidemment avec leurs associations

représentatives. Nous avons ainsi décidé d'exonérer les commerçants des droits de terrasse ; nous avons contribué à la campagne de communication en faveur du commerce de proximité ; nous avons accepté les extensions de terrasse sur le domaine public ; et nous finançons l'ensemble des lots (pour un montant de 13 000 €) de la tombola organisée à la rentrée par les commerçants... Je rappelle également qu'un fonds de solidarité à destination des entreprises a été mis en place par le Conseil Régional. Il est financé en partie par les contributions des intercommunalités, dont Fougères Agglomération, dont la ville est membre.

Nous avons également réalisé durant le confinement une enquête-diagnostic auprès des commerçants. Nous disposons donc désormais d'éléments qui nous confortent dans notre volonté d'établir un second plan de soutien au commerce et à l'artisanat, tout aussi ambitieux que le premier, et comprenant de nouvelles actions pour renforcer encore davantage le dynamisme commercial du centre-ville.

Mais au-delà de ce que la Ville va encore mettre en place rapidement, il est essentiel que chacun d'entre nous, que chacun et chacune de nos concitoyens contribue, par son comportement, à faire vivre le commerce de proximité. Chacun peut agir, y compris vous : tout consommateur, lorsqu'il choisit l'endroit et le jour où il va faire ses courses, a un impact sur la vitalité du commerce de proximité et sur sa pérennité. »

Approbation de la liste des décisions prises en vertu de l'article L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Monsieur le Maire rappelle la date du prochain conseil municipal : le vendredi 10 juillet 2020 à 08h00.

Monsieur le Maire clôt les débats, remercie les Conseillers Municipaux et lève la séance à 22h30.